



Luxembourg, le 05 AVR. 2023

Messieurs Louis et Alphonse Majerus  
36, rue Principale  
**L-8838 WAHL**

**N/Réf.: 105194**

Messieurs,

Je me réfère à votre requête du 23 février 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de WAHL: section D de WAHL (Auf Muehlenschleidchen), sous les numéros 234/1221 et 232/0.

Tout déboisement inférieur à 50 ares d'un peuplement âgé de plus de 50 ans et suivi d'une reconstitution du peuplement forestier selon les règles de l'art dans un délai de 3 ans n'est pas soumis à autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et dans le cadre de la loi du 30 janvier 1951 concernant la protection des bois.

Le préposé de la nature et des forêts se tiens à votre entière disposition afin de contribuer à la restitution du peuplement forestier (M. Josh Gerekens, tél : 621 839 817).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WAHL